

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 15 mars 2021** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent par voie de visioconférence :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Est absent :

Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

87-03-21

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 204-21 du 10 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 19 mars 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

88-03-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

AUTORISATIONS DE DÉPENSE - SERVICE INCENDIE

89-03-21

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Considérant la volonté du Conseil de se doter, pour le Service incendie, d'un défibrillateur;

Considérant une commandite reçue par le groupe Trans Alta pour une partie de cette acquisition;

Considérant l'offre reçue de la firme ZOLL Medical Canada au montant de 2 850 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'un défibrillateur pour le Service incendie, et ce, selon la soumission déposée par la firme ZOLL Medical Canada, au montant de 2 850 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

90-03-21

ACHAT DE 20 RADIOS PORTATIFS

Considérant le souhait du Service incendie de procéder à l'acquisition de 20 radios portatifs;

Considérant une commandite reçue par le Service ambulanciers de la Baie pour cette acquisition;

Considérant l'offre reçue de la firme Télécommunications de l'Est au montant de 17 449,40 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de 20 radios portatifs pour le Service incendie, et ce, selon la soumission déposée par Télécommunications de l'Est, au montant de 17 449,40 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

91-03-21

AUTORISATION D'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN - TESSIER RÉCRÉO-PARC - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la volonté du Conseil, dans le cadre de l'aménagement du boulevard Perron d'installer des bancs et poubelles supplémentaires sur le boulevard Perron Est ainsi que sur le chemin Cyr;

Considérant que le Conseil souhaite également procéder à l'acquisition d'un banc berçant pour le Parc Melanson;

Considérant l'offre déposée par la firme Tessier Récréo-Parc au montant de 9 754 \$, taxes en sus plus frais de transports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition de mobilier urbain de la firme Tessier Récréo-Parc au montant de 9 754 \$ taxes en sus, plus frais de transport. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 03.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint